

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Décision du 26 mars 2014 modifiant la liste des pays d'origine sûrs

NOR : *INTV1407931S*

Le conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 722-1 et L. 741-4 (2°) ainsi que ses articles R. 722-1, R. 722-2 et R. 722-3 ;  
Vu la décision du 30 juin 2005 modifiée fixant la liste des pays d'origine sûrs ;  
Après en avoir délibéré dans sa séance du 26 mars 2014,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est retirée de la liste établie par la décision du 30 juin 2005 susvisée :

L'Ukraine.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 mars 2014.

Pour le conseil d'administration :

*Le président,*  
J. GAEREMYNCK